

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

ASAFA

Maladie **Dentaire** **Optique** **Autres**

Matricule : 1234 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : SAFRI Abdelkader

Date de naissance : 01/01/1952

Adresse : BLOC 'O - N° 07 - HAY SAADA - CASABLANCA

Tél. : 06 74 31 58 18 Total des frais engagés : 1000000 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 12-04-23

Nom et prénom du malade : SAFRI ABDELKADER Age :

Lien de parenté : Lui-même conjoint Enfant

Nature de la maladie : Affection

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA Le : 03/05/2023

Signature : Chy

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin Attestant le Paiement des Actes
12/04/23	2nd Fe		250DH	INP : 095004083 Boulevard Sidi Abdallah Tunis - 1000 Tél : 03 22 88 03 22 INPE : 09/03/2023

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fourmeleur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE DE LA MUSIQUE 404, Av. Abdellah Senna 1000 Tunis ICE : 00182301/00002118/04/2023 INP : 095004083	18/04/2023	3800,-

ANALYSES - RADIGRAPHIES

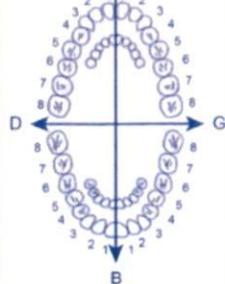
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
	12/04/23		95,1-

AUXILIAIRES MEDICAUX

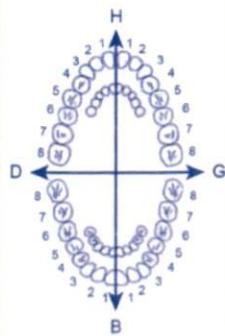
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



O.D.F PROTHESES DENTAIRES



DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

25533412	21433552
00000000	00000000
35533411	11433553

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

DR. AMIR ETTIMA
Optimalmologe - EIG 1 - N2
Res. Loubeyen Blvd. Maronie
Boulevard de Jemai Al Adine
En Face de la gare de Taza
Tel: 05 22 72 45 16-MP : 091052532

23.10.2000

Das ist der Tag
der Freiheit



Dr. FATIMA AMIR

Spécialiste en chirurgie et maladies des yeux

- Lauréate de la faculté de Médecine et de pharmacie Casablanca
- Ancienne interne au CHU Ibn Rochd de Casablanca
- Ex Ophtalmologue à l'Hôpital 20 Août Casablanca
- Ex Chef de service d'Ophtalmologie à l'hôpital Hassan II Khouribga
- Ex Ophtalmologue à l'Hôpital Sekkat
- Membre de la société française d'Ophtalmologie

- Chirurgie de Cataracte par Phacoémulsification
- Chirurgie de Glaucome, Chirurgie de Strabisme**
- Chirurgie réfractive (Lasik) - Ophtalmo-pédiatrie
- Laser - Angiographie rétinienne - OCT - Echographie Oculaire...

**طبيبة مرخصة لأداء
الشواهد الطبية
لرخصة السيادة**

- Diplômée en imagerie et maladies retiniennes à la faculté de médecine Lariboisière (Paris Sorbonne)

- Diplômée en Chirurgie réfractive et Phacoémulsification à l'université de Toulouse III

- Diplômée en ophtalmologie-pédiatrique et strabologie avancée à la faculté de médecine Nantes

- Diplômée en Adaptation de lentilles de contact à l'Université Bordeaux

INPE: 091032532

تجزئة لبني 1، إقامة لبني رقم 1 طريق 1100 - سيدى معروف (أمام مسجد الأدارسة)
الهاتف: 05 22 78 45 46 / 06 70 65 77 33 - البريد الإلكتروني: docteuramirfatima@gmail.com



الدكتورة فاطمة عامر
طبيبة اختصاصية في طب وجراحة العيون

- خريجة كلية الحسن الثاني للطب والصيدلة
- طبيبة داخلية سابقاً بالمستشفى الجامعي ابن رشد
- طبيبة عيون سابقاً بمستشفى 20 غشت
- رئيسة قسم طب العيون سابقاً بمستشفى الحسن الثاني خريبكة
- طبيبة عيون سابقاً بمستشفى السقطاط
- عضو الجمعية الفرنسية لطب وجراحة العيون

- مختصة في جراحة الجلالة وتصحيح النظر بالليزر من جامعة السربون بباريس
- مختصة في علاج أمراض شبكية العين من جامعة السربون بباريس
- مختصة في علاج وجراحة حول وطب عيون الأطفال من جامعة نانت بفرنسا

Casablanca, le

12.04.2013

Ordonnance

KADER OPTIQUE
OPTICIENNE - OPTOMÉTRIE
404, Av. Abdellah Sakkij Dhiat
Tél: 0522 28 70 73 - Fax: 0522 80 18 36 - Casablanca

D + 2 (- R 75) 70

Dr. AMIR Fatima
Oculist Optician
Rés. Louhna 1 - Etg. 1. N°2
Boulevard Beldi Maâroufi
Office de Jamâa Al Adâriqa
Tel: 05 22 78 45 46 INPE: 0910 32532

Additions
photochromique

404, Av.Abdellah Senhaji
Idrissia 1 -Casablanca
Tél : 05 22 28 70 73
Fax : 05 22 80 18 36

KADER OPTIQUE

patente : 33664052
C.N.S.S : 23561145
R.C : 20 47 88

IF : 02520198
ICE : 00182301700027
INP : 095004081

$$\begin{aligned} \text{O.D.} &= \frac{70 - 0.7}{100} + 200 \\ \text{O.G.} &= \frac{70 - 1.00}{100} + 200 \end{aligned}$$

FACTURE

N° 4786

Casablanca , le

181 ~~04~~ / 2023

M

SASTRI ABDEL KADER

ADD. = 300

ADD. = 300

Ordonnance du docteur ANIR

NRS de nomenclature corespondants à la prescription	Loin { O.D. = O.G. =	Prés { O.D. = O.G. =	D.F. { O.D. = O.G. =
---	----------------------------	----------------------------	----------------------------

FOURNITURE :	Netzlife	900,-	900,-
1 Montures :			
2 Verres :	Proffes Profilchrom	1450,-	2300,-
			3800,-

TOTAL :

Arrêtée la présente facture à la somme de :

trois mille huit
cent mille espace

KADER OPTIQUE
OPTICIENNE OPTOMTRIE
404, AV. Abdellah Senhaji Drissia 1
Tél : 05 22 28 70 73 - Fax : 05 22 80 18 36 - Casablanca